



Wallonie

## COMMUNE DE BERLOZ

### URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Mme Patricia GOSSIAUX pour la SRL WHITE ARCH IMMO, ayant établi ses bureaux Sentier de la Meunerie 43 à 4280 Hannut.

Le terrain concerné est situé rue de Schurven à Corswarem, et cadastré 3ème division, section A, n°235E.

Le projet consiste en la construction d'une habitation avec piscine et présente les caractéristiques suivantes : « construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, pendant les jours d'ouverture de l'administration, le lundi, de 8h00 à 18h00, et du mardi au vendredi, de 8h00 à 14h30 sans interruption, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du lundi 20 juillet au lundi 31 août 2020 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse [commune@berloz.be](mailto:commune@berloz.be).